

SIG GRAND PUBLIC

Un SIG, qu'est-ce que c'est ?

Le Système d'Information Géographique (SIG) est un outil informatique qui permet d'organiser des données géoréférencées. Le SIG permet d'afficher sur une même carte différents types d'informations grâce à un système de couches superposées.

Chaque donnée graphique est associée à des données littérales (ex: les parcelles cadastrales sont rattachées au(x) propriétaire(s) ; les bâtiments sont associés à leur fonction : l'agriculture, l'habitat,...). Le SIG permet ainsi des analyses thématiques (ex: mettre en couleur les parcelles appartenant à un propriétaire donné) ou des recherches d'informations pour l'aide à la décision (ex : où se trouve le bureau de poste le plus proche ?).

Le SIG du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines, à quoi sert-il ?

Depuis 2007, le SIG est mutualisé et développé à l'échelle des 84 communes et des intercommunalités du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines.

Via un réseau informatique, il s'agit de mettre à disposition des communes les données cadastrales qui les concernent, ainsi que des données géolocalisées, comme par exemple les réseaux (EDF, GDF, alimentation en eau potable...), les documents d'urbanisme (PLU, Carte communale), les données environnementales (Plans de Prévention du Risque Inondation, mouvements de terrain,...), le parcellaire forestier, etc.

Comment faire pour consulter le cadastre sur le SIG grand public ?

Aller sur le site du Syndicat Mixte de l'Arrondissement de SARREGUEMINES, à la page suivante :

<http://www.syndicat-mixte-sarreguemines.org/cartotheque.html>

En milieu de page, cliquer sur « Agrandir la carte »

Pour zoomer sur la commune, en haut à droite de l'écran, dans la zone de recherche, saisir le nom de la commune. La carte zoomera automatiquement sur l'ensemble du ban de la commune.

Il est possible de zoomer progressivement en utilisant les boutons + et – à gauche

Pour voir les limites des sections et parcelles, cliquer sur le symbole << situé en haut à gauche de l'écran

Les cases suivantes sont cochées par défaut :

- ✓ Limite du Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines
- ✓ Armature urbaine
- ✓ Préservation environnement

Pour voir les limites parcellaires (sections et parcelles), cocher la case :

- ✓ Cadastre (BD parcellaire IGN...)